



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2020-137

PUBLIÉ LE 2 JUIN 2020

# Sommaire

## **DRFIP 13**

13-2020-05-26-009 - Décision de nomination d'un comptable public intérimaire SIP  
Marseille 1-8 (1 page) Page 3

## **DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur**

13-2020-06-02-002 - ARRETÉ portant subdélégation de signature, en matière de  
compétences exercées par le Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des  
Bouches-du-Rhône, du directeur du travail de l'unité départementale des Bouches du  
Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la  
Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes Côte d'Azur (10 pages) Page 5

## **PREF 13**

13-2020-04-30-016 - Arrêté jury Assises (7 pages) Page 16

## **Préfecture des Bouches-du-rhone**

13-2020-05-29-005 - Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et de  
dévouement (1 page) Page 24

## **Sous-Préfecture d'Arles**

13-2020-06-02-001 - ARRETE PREFECTORAL portant Autorisation d'inhumation de  
l'urne contenant les cendres de M. Stéphane du ROURE, le jeudi 4 juin 2020 dans le  
cimetière privé de l'Abbaye de Frigolet (1 page) Page 26

DRFIP 13

13-2020-05-26-009

Décision de nomination d'un comptable public intérimaire  
SIP Marseille 1-8



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DES BOUCHES-DU-RHONE

16 Rue Borde  
13357 Marseille Cedex 20

---

### Décision de nomination d'un comptable public intérimaire

---

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône,

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particuliers des personnels de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n°2017-1391 du 21 septembre 2017 relatif au corps de catégorie A de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2018 relatif à l'organisation du service des comptables publics ;

#### Décide :

**Article 1** – L'intérim du Service impôts des Particuliers Marseille 1/8 est confié à Monsieur Thierry MICHAUD (Administrateur des finances publiques) ;

**Article 2** – La présente décision prendra effet au 8 juin 2020 et sera publiée au recueil des actes administratifs du département.

Fait à Marseille, le 26 mai 2020

La directrice du Pôle Pilotage et Ressources

SIGNÉ

Andrée AMMIRATI

Administratrice générale des Finances publiques



# DIRECCTE Provence Alpes Côte d'Azur

13-2020-06-02-002

**ARRETÉ** portant subdélégation de signature, en matière  
de compétences exercées par le Préfet de la Région  
Provence Alpes Côte d'Azur, Préfet des  
Bouches-du-Rhône, du directeur du travail de l'unité  
départementale des Bouches du Rhône de la Direction  
Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
Provence-Alpes Côte d'Azur



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PREFET DES BOUCHES DU RHONE**

**DIRECCTE PROVENCE ALPES COTE D'AZUR  
UNITE DEPARTEMENTALE DES BOUCHES DU RHONE  
DIRECTION**

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE**  
**en matière de compétences exercées par le Préfet de la Région**  
**Provence Alpes-Côte-d'Azur,**  
**Préfet des Bouches-du-Rhône**

**Le Directeur du travail de l'Unité Départementale  
des Bouches du Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,  
de la Consommation, du Travail  
et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**Vu** le décret N° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements modifié par le décret N° 2008 -158 du 22 février 2008 et le décret N° 2010-146 du 16 février 2010 ;

**Vu** le décret N° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

**Vu** l'arrêté 13-2020-05-28-003 du 28 mai 2020 par lequel le Préfet de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Préfet des Bouches-du-Rhône donne délégation de signature à M. Jérôme CORNIQUET , Directeur du Travail de l'Unité Départementale des Bouches-du-Rhône de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur,

**Vu** l'arrêté du 29 mai 2020 du ministre de l'économie et des finances et la ministre du travail confiant l'interm de l'emploi de responsable de l'unité départementale des Bouches du Rhône à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommatin, du travail et de l'emploi de Provence Alpes Côte d'Azur à M. Jérôme CORNIQUET,

**A R R Ê T É**

## **Article 1er :**

En cas d'absence ou d'empêchement, délégation de signature est donnée pour signer en son nom tous les actes, courriers et décisions mentionnés dans l'annexe ci-après, pris dans le cadre des compétences et attributions exercées par le préfet de département dans l'exercice des missions de ladite unité départementale à :

- Madame Cécile AUTRAND - Directrice Adjointe du Travail
- Madame Hélène BEUCARDET - Directrice Adjointe du Travail
- Madame Elodie CARITEY – Attachée d'Administration Principale
- Madame Nathalie DASSAT - Directrice Adjointe du Travail
- Madame Delphine FERRIAUD - Directrice Adjointe du Travail
- Madame Annick FERRIGNO - Directrice Adjointe du Travail
- Madame Fatima GILLANT - Directrice Adjointe du Travail
- Monsieur Matthieu GREMAUD - Directeur Adjoint du Travail
- Madame Dominique GUYOT - Directrice du Travail
- Monsieur Rémi MAGAUD - Directeur Adjoint du Travail
- Monsieur Stanislas MARCELJA - Directeur Adjoint du Travail
- Madame Pascale ROBERDEAU - Directrice du Travail

**Article 2 :** le présent arrêté abroge à compter de sa date de publication au recueil des Actes Administratifs, l'arrêté N° 13-2020-03-04-du 4 mars 2020 publié au Recueil des Actes Administratifs N° 13-2020-076 le 10 mars 2020.

**Article 3 :** Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 2 juin 2020

SIGNÉ

Pour le Préfet et par délégation,  
Jérôme CORNIQUET  
Directeur du Travail de l'Unité Départementale  
des Bouches du Rhône de la DIRECCTE  
Provence Alpes Côte d'Azur

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>A – SALAIRES</b>		
A-1	Etablissement du tableau des temps nécessaires à l'exécution des travaux des travailleurs à domicile	Art. L 7422-2
A-2	Fixation du salaire minimum et des frais d'atelier ou accessoires des travailleurs à domicile	Art. L 7422-6 L 7422-11
A-3	Fixation de la valeur des avantages et prestations en nature entrant dans le calcul de l'indemnité de congés payés	Art. L 3141-25
<b>B – CONSEILLERS des SALARIÉS</b>		
B-1	Décision arrêtant la liste des conseillers du salarié	Art. D.1232-5 et D.1232-6 du Code du Travail
B-2	Décisions en matière de remboursement de frais des déplacements réels ou forfaitaires exposés par les conseillers du salarié	Art. D 1232-7 et 8
B-3	Décisions en matière de remboursement de frais des déplacements réels ou forfaitaires exposés par les conseillers du salarié	Art. L 1232-11
<b>C – REPOS HEBDOMADAIRE</b>		
C-1	Instruction, consultation et délivrance des autorisations individuelles de dérogation au repos dominical	Art. L 3132-20 Art. L 3132-23
C-2	Instruction, consultation pour les fermetures hebdomadaires au public des établissements d'une profession	Art. L 3132-29

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>D – CONFLITS COLLECTIFS</b>		
D-1	Engagement des procédures de conciliation ou de médiation au niveau départemental	Art. L 2523-2 Art. R 2522-14
<b>E – EMPLOI des ENFANTS et JEUNES de MOINS de 18 ANS</b>		
E-1	Délivrance, retrait des autorisations individuelles d’emploi des enfants dans les spectacles, les professions, ambulantes et comme mannequins dans la publicité et la mode	Art. L 7124-1
E-2	Délivrance, renouvellement, suspension retrait de l’agrément de l’agence de mannequins lui permettant d’engager des enfants	Art. L 7124-5
E-3	Fixation de la répartition de la rémunération perçue par l’enfant entre ses représentants légaux et le pécule, autorisation de prélèvement	Art. L 7124-9 Art. R 7124-31
<b>F – APPRENTISSAGE et ALTERNANCE</b>		
F-1	Décision d’opposition à l’engagement d’apprentis et à la poursuite des contrats en cours	Art. L 6223-1 et L 6225-1 à L 6225-3 Art. R 6223-16 et Art. R 6225-4 à R 6225-8
F-2	Délivrance d’agrément de maître d’apprentissage pour les personnes morales de droit public	Loi 92-675 du 17/10/1992 Décret 92-258 du 30/11/1992
F-3	Décision d’attribution et de retrait d’agrément aux personnes morales de droit public pour l’engagement d’apprentis	Loi 92-675 du 17/07/1992 Décret 92-1258 du 30/11/1992

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>F – APPRENTISSAGE et ALTERNANCE</b>		
F-4	Délivrance, renouvellement, suspension, retrait de l'agrément des cafés et brasseries pour employer ou recevoir en stage des jeunes de 16 à 18 ans suivant une formation en alternance	Art. L 4153-6 Art R4153-8 et R 4153-12 Art. L 2336-4 du Code de la Santé Publique
F-5	Contrôle de la validité de l'enregistrement des contrats d'apprentissage privé et public	L 6224-5 Circulaire du 13/11/1993
<b>G – MAIN d'ŒUVRE ÉTRANGÈRE PLACEMENT au PAIR</b>		
G-1	Délivrance ou refus de délivrance d'une autorisation de travail et/ou d'un changement de statut	Art. L 5221-1 et suivants
G-2	Délivrance ou refus de de délivrance d'un renouvellement d'autorisation de travail	R 5221-34 à R 5221-36
G-3	Autorisation de placement au pair de stagiaires « aides familiales »	Accord européen du 21/11/1999 Circulaire N° 90.20 du 23/01/1999
G-4	Visa de la convention de stage d'un étranger	R 313-0-1 à R 313-10-4 Du CEDESA et Circulaire du 31/07//2009 et Décret du 29/05/2009 N° 2009-609

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>H – EMPLOI</b>		
H-1	Dispositif d'indemnisation de l'activité partielle	Art. L 5122-1 et L 5122-2 Art. R 5122-1 à R 5122-26
H-2	Conventions FNE, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'allocation temporaire dégressive,</li> <li>• D'allocation de congé de conversion,</li> <li>• De financement de la cellule de reclassement</li> <li>• Aide au passage à temps partiel</li> </ul> Convention de formation et d'adaptation professionnelle  Convention d'allocation pour cessation anticipée d'activité	Les articles ci-dessous concernent la totalité du point H-2  Art. L 5111-1 à L5111-2 Art. L 5123-1 à L 5123-9 R 5123-3 à R 5123-41 Circulaire DGEFP 2004-004 du 30-06-2004 Circulaire DGEFP 2008-09 Du 19-06-2008
H-3	Convention d'aide au conseil à l'élaboration d'un plan de gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences et convention pour préparer les entreprises à la GPEC.  Aide aux actions de formation pour l'adaptation de salariés (agrément des plans de formation d'entreprise)	Art. L 5121-3 D 5121-7 L5121-4 R 5121-14 à R 5121-22
H-4	Décision d'opposition à la qualification d'emplois menaces prévues aux articles L 2242-16 et L 2242-17	D 2241-3 et D 2241-4
H-5	Pour les entreprises soumises aux obligations de revitalisation (LI233-84 et suivants)  Lettre de notification à l'entreprise de son assujettissement à l'obligation de revitalisation  Demande de réalisation d'études d'impact social et territorial	D 1233-38 du Code du Travail

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>H – EMPLOI</b>		
H-6	Agrément relative à la reconnaissance de la qualité de Société Coopérative Ouvrière et de Production (SCOP)	Loi n° 4701775 du 10-09-1947 Loi N° 780763 du 19/07/1978 Loi N° 92/643 du 13/07/1992 Décret N° 870276 du 16/04/1987 Décret N° 93.455 du 23/03/1993 Décret N° 93.123.1 du 10/11/1993
H-7	Agrément des sociétés coopération d'intérêt collectif (SCIC)	Art. 36 de la Loi N° 2001-624 du 17/07/2001 Décret du 21/02/2002
H-8	Attribution, extension, renouvellement et retrait des agréments « entreprise solidaire d'utilité sociale »	Art. R 3332-21-3 Loi N° 2014-856 du 30/07/2014
H-9	Dispositifs locaux d'accompagnement	Circulaire DGEFP N° 2002-53 du 10/12/2002 et N° 2003/04 du 04/03/2003
H-10	Décision de maintien ou d'abandon du remboursement de l'aide financière EDEN	Art. L 5141-2 à L 5141-6 Art. R 5141-1 à R 5141-33 Circ. DGEFP 2008-09 du 19/06/2008
H-11	Garantie Jeunes La présidence de la Commission d'attribution et de suivi et les compétences qui y sont rattachées	Art. L 5131-7 du Code du Travail
H-12	Contrat relative aux activités d'adultes relais	Art. L 5134-100 et L 5134-101 L 5313-1 et R 5313-1 et suivants

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>H – EMPLOI</b>		
H-13	Missions Locales	Art. L 5314-1 et 2
H-14	Maisons de l'Emploi	Art. L 5313-1 et R5313-1 et suivants
H-15	Attribution, extension, renouvellement, retrait d'agrément d'une association ou d'une entreprise de services à la personne	Art. L 7232-1 et suivants
H-16	Toutes décisions relatives aux conventions de promotion de l'emploi incluant les accompagnements des contrats en alternance par les GEIQ	Art D 6325-24 Loi N° 2014-856 du 30/07/2014 Circulaire DGEFP N° 97 08 du 25/04/1997
H-17	Toutes décisions et conventions relatives à l'insertion par l'activité économique	Art. L 5132-2 et L 5132-4 Art R 5132-44 et R 5132-45
H-18	Placement privé : enregistrement de la déclaration préalable à l'exercice d'activité de placement	Art. R 5323-1 et suivants L 5323-1
<b>I – GARANTIE de RESSOURCES des TRAVAILLEURS PRIVÉS D'EMPLOI</b>		
I-1	Décision suite à recours gracieux formés par les personnes privées d'emploi contre les notifications de trop-perçu émises par Pôle Emploi relatives aux allocations du régime d'indemnisation de solidarité	Art. L 5312-1 du Code du Travail
I-2	Décisions de suppression, temporaire ou définitive, et de réduction du revenu de remplacement ainsi que les décisions relatives à la condition d'aptitude au travail	Art. L 5426-2 et L 5426-4 et R 5426-1 à R 5426-14 du Code du Travail

N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>I – GARANTIE de RESSOURCES des TRAVAILLEURS PRIVÉS d’EMPLOI</b>		
I-3	Fonctionnement de la Commission de Recours Gracieux	Art. R 5426-12 du Code du Travail
I-4	Décisions d’appliquer une amende administrative lors de fausses déclarations en vue d’obtenir ou de faire obtenir des primes et aides de retour à l’emploi	Art. L 5426-5 à L 5426-9 et R 5426-15 à R 5426-17 du Code du Travail
<b>J – FORMATION PROFESSIONNELLE et CERTIFICATION</b>		
J-1	Délivrance des titres professionnels du Ministère chargé de l’Emploi et validation de jury	Loi N° 2002-73 du 17/01/2002 Décret N° 2002-1029 du 02/08/2002 Arrêté du 09/03/2006
J-2	Remboursement des rémunérations perçues par les stagiaires AFPA abandonnant, sans motif valable, leur stage de formation	Art. R 6341-45 à R 6341-48
N° De COTE	NATURE du POUVOIR	CODE du TRAVAIL ou AUTRE CODE
<b>K – TRAVAILLEURS HANDICAPÉS</b>		
K-1	Agrément des accords de groupe, d’entreprise ou d’établissement en faveur des travailleurs handicapés	Art. L 5212-8 et R 5212-12 à R 5212-18
K-2	Subvention d’installation d’un travailleur handicapé	Art. R 5213-52 Art D 5213-53 à D 5213-61
K-3	Aides financières en faveur de l’insertion en milieu ordinaire de travail des travailleurs handicapés	Art. L 5213-10 Art. R 5213-33 à 5213-38

K-4	Prime pour l'embauche d'un jeune handicapé en contrat d'apprentissage	Art. L 6222-38 Art R 6222-55 à R 6222-58 Arrêté du 15/03/1978
K-5	Conventionnement d'organismes assurant une action d'insertion de travailleurs handicapés	Art. L 5211-2 Circulaires DGEFP N° 99-33 du 26/08/1999 et N° 2007-02 du 15/01/2007

### L – MEDAILLES DU TRAVAIL

L-1	Délivrance des diplômes portant attribution des médailles d'honneur du travail  Délivrance des diplômes portant attribution des médailles d'honneur agricoles	Décret N° 84-591 du 4/07/1984 modifié  Décret N ° 84-1110 du 11/12/1984 modifié
L-2	Délivrance des médailles du travail	Décret 1984 modifié Délégation du Ministre du Travail au Préfet

### M – CAISSE des CONGES PAYÉS

M-1	Agrément des contrôleurs des Caisses de Congés Payés	L 3141-33 D 3141-11
-----	--	------------------------

### N – FERMETURE ADMINISTRATIVE POUR INFRACTIONS CONSTITUTIVES de TRAVAIL ILLÉGAL

N-1	Instruction des demandes de fermeture administrative émises par les services de contrôle et des recours gracieux formées par les employeurs	Art. L 8272-2 Art. R 8272-7 à R 8272-9
N-2	Instruction des exclusions des marchés émises par les services de contrôle	Art. L 8272-4 Art. R 8272-10 à 8272-11

PREF 13

13-2020-04-30-016

ArrêtéjuryAssises



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE  
DIRECTION DE LA CITOYNNETE  
DE L'EGALITE  
ET DE L'ENVIRONNEMENT

-----  
Bureau des Élections  
Et de la Réglementation  
-----

**ARRÊTE n° BER-2020-35**  
fixant la répartition du jury d'assises  
pour le département des Bouches-du-Rhône

LE PREFET DE LA REGION PROVENCE, ALPES, CÔTE D'AZUR,  
PREFET DE LA ZONE DE DEFENSE ET DE SECURITE SUD,  
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE,

VU le Code de Procédure Pénale et notamment ses articles 254 et suivants ;

VU la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 modifiant les articles 256 et suivants du Code de Procédure Pénale ;

VU la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité ;

VU la loi n° 2011-939 du 10 août 2011 sur la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale et le jugement des mineurs ;

VU le décret n° 2011.1271 du 12 octobre 2011 relatif à la participation des citoyens au fonctionnement de la justice pénale ;

VU le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de métropole et, notamment son article 2 arrêtant les chiffres de la population municipale et de la population des communes, des cantons et des arrondissements aux valeurs figurant dans les tableaux de l'Institut national de la statistique et des études économiques ;

VU l'arrêté ministériel du 21 octobre 2015 modifiant le Code de Procédure Pénale et relatif au nombre des jurés de cour d'assises figurant sur la liste annuelle ou sur la liste des jurés suppléants ;

SUR la proposition de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône ;

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

Les **2000 jurés** que doit comporter la liste du jury criminel du département des Bouches-du-Rhône prévue par l'article 260 du Code de Procédure Pénale, seront répartis par communes ou communes regroupées, de la façon suivante :

.../...

## I – ARRONDISSEMENT D'AIX-EN-PROVENCE :

COMMUNES	Nombre de jurés	Lieu du tirage au sort
AIX-EN-PROVENCE	142	AIX-EN-PROVENCE
ALLEINS	2	ALLEINS
BOUC-BEL-AIR	15	BOUC-BEL-AIR
CABRIES	10	CABRIES
CHARLEVAL	3	CHARLEVAL
CHATEAUNEUF-LE-ROUGE	2	CHATEAUNEUF-LE-ROUGE
COUDOUX	4	COUDOUX
EGUILLES	8	EGUILLES
EYGUIERES	7	EYGUIERES
FARE-LES-OLIVIERS (LA)	8	FARE-LES-OLIVIERS (LA)
FUVEAU	10	FUVEAU
GARDANNE	21	GARDANNE
GREASQUE	4	GREASQUE
JOUQUES	4	JOUQUES
LAMANON	2	LAMANON
LAMBESC	10	LAMBESC
LANCON-PROVENCE	9	LANCON-PROVENCE
MALLEMORT	6	MALLEMORT
MEYRARGUES	4	MEYRARGUES
MEYREUIL	6	MEYREUIL
MIMET	4	MIMET
PELISSANNE	10	PELISSANNE
PENNES-MIRABEAU (LES)	21	PENNES-MIRABEAU (LES)
PEYNIER	4	PEYNIER
PEYROLLES-EN-PROVENCE	5	PEYROLLES-EN-PROVENCE
PUYLOUBIER	2	PUYLOUBIER
PUY-SAINTE-REPARADE (LE)	6	PUY-SAINTE-REPARADE (LE)
ROGNES	5	ROGNES
ROQUE-D'ANTHERON (LA)	5	ROQUE-D'ANTHERON (LA)
ROUSSET	5	ROUSSET
SAINT-CANNAT	6	SAINT-CANNAT
SAINT-MARC-JAUMEGARDE	1	SAINT-MARC-JAUMEGARDE
SALON-DE-PROVENCE	45	SALON-DE-PROVENCE
SENAS	7	SENAS
SIMIANE-COLLONGUE	6	SIMIANE-COLLONGUE
THOLONET (LE)	2	THOLONET (LE)
TRETS	11	TRETS
VAUVENARGUES	1	VAUVENARGUES
VELAUX	9	VELAUX
VENELLES	8	VENELLES
VENTABREN	5	VENTABREN
VERNEGUES	2	VERNEGUES
<b>Total arrondissement d'Aix-en-Provence</b>	<b>447</b>	

.../...

II – ARRONDISSEMENT D'ARLES :

COMMUNES	Nombre de jurés	Lieu du tirage au sort
ARLES	52	ARLES
AUREILLE	2	AUREILLE
BARBENTANE	4	BARBENTANE
BOULBON	1	BOULBON
CABANNES	4	CABANNES
CHATEAURENARD	16	CHATEAURENARD
EYGALIERES	2	EYGALIERES
EYRAGUES	4	EYRAGUES
FONTVIEILLE	4	FONTVIEILLE
GRAVESON	5	GRAVESON
MAILLANE	3	MAILLANE
MAUSSANE-LES-ALPILLES	2	MAUSSANE-LES-ALPILLES
MOLLEGES	3	MOLLEGES
MOURIES	3	MOURIES
NOVES	6	NOVES
ORGON	3	ORGON
PARADOU (LE)	2	PARADOU (LE)
PLAN-D'ORGON	3	PLAN-D'ORGON
ROGNONAS	4	ROGNONAS
SAINT-ANDIOL	3	SAINT-ANDIOL
SAINTE-MARIES-DE-LA-MER (LES)	2	SAINTE-MARIES-DE-LA-MER (LES)
SAINT-ETIENNE-DU-GRES	2	SAINT-ETIENNE-DU-GRES
SAINT-MARTIN-DE-CRAU	13	SAINT-MARTIN-DE-CRAU
SAINT-REMY-DE-PROVENCE	10	SAINT-REMY-DE-PROVENCE
TARASCON	15	TARASCON
<b>Total arrondissement d'Arles</b>	<b>168</b>	

III – ARRONDISSEMENT D'ISTRES :

COMMUNES	Nombre de jurés	Lieu du tirage au sort
BERRE-L'ETANG	13	BERRE-L'ETANG
CARRY-LE-ROUET	6	CARRY-LE-ROUET
CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES	17	CHATEAUNEUF-LES-MARTIGUES
CORNILLON-CONFOUX	1	CORNILLON-CONFOUX
ENSUES-LA-REDONNE	5	ENSUES-LA-REDONNE
FOS-SUR-MER	15	FOS-SUR-MER
GIGNAC-LA-NERTHE	9	GIGNAC-LA-NERTHE
GRANS	5	GRANS
ISTRES	43	ISTRES
MARIGNANE	32	MARIGNANE
MARTIGUES	48	MARTIGUES
MIRAMAS	26	MIRAMAS
PORT-DE-BOUC	16	PORT-DE-BOUC
PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE	8	PORT-SAINT-LOUIS-DU-RHONE
ROGNAC	12	ROGNAC
ROVE (LE)	5	ROVE (LE)
SAINT-CHAMAS	8	SAINT-CHAMAS
SAINT-MITRE-LES-REMPARTS	6	SAINT-MITRE-LES-REMPARTS
SAINT-VICTORET	7	SAINT-VICTORET
SAUSSET-LES-PINS	8	SAUSSET-LES-PINS
VITROLLES	33	VITROLLES
<b>Total arrondissement d'Istres</b>	<b>323</b>	

.../....

## IV – ARRONDISSEMENT DE MARSEILLE :

COMMUNES	Nombre de Jurés	Lieu de tirage au sort
ALLAUCH	21	ALLAUCH
AUBAGNE	46	AUBAGNE
AURIOL	12	AURIOL
BELCODENE	2	BELCODENE
BOUILLADISSE (LA)	6	BOUILLADISSE (LA)
CADOLIVE	2	CADOLIVE
CARNOUX-EN-PROVENCE	7	CARNOUX-EN-PROVENCE
CASSIS	7	CASSIS
CEYRESTE	5	CEYRESTE
CIOTAT (LA)	35	CIOTAT (LA)
CUGES-LES-PINS	5	CUGES-LES-PINS
DESTROUSSE (LA)	3	DESTROUSSE (LA)
GEMENOS	6	GEMENOS
PENNE-SUR-HUVEAUNE (LA)	6	PENNE-SUR-HUVEAUNE (LA)
PEYPIN	5	PEYPIN
PLAN-DE-CUQUES	11	PLAN-DE-CUQUES
ROQUEFORT-LA-BEDOULE	6	ROQUEFORT-LA-BEDOULE
ROQUEVAIRE	9	ROQUEVAIRE
SAINT-SAVOURNIN	3	SAINT-SAVOURNIN
SEPTEMES-LES-VALLONS	11	SEPTEMES-LES-VALLONS
<b>Total arrondissement sauf Marseille</b>	<b>208</b>	
MARSEILLE – 1 <sup>er</sup> arrondissement	39	MARSEILLE
MARSEILLE – 2 <sup>ème</sup> arrondissement	24	MARSEILLE
MARSEILLE – 3 <sup>ème</sup> arrondissement	48	MARSEILLE
MARSEILLE – 4 <sup>ème</sup> arrondissement	48	MARSEILLE
MARSEILLE – 5 <sup>ème</sup> arrondissement	45	MARSEILLE
MARSEILLE – 6 <sup>ème</sup> arrondissement	42	MARSEILLE
MARSEILLE – 7 <sup>ème</sup> arrondissement	34	MARSEILLE
MARSEILLE – 8 <sup>ème</sup> arrondissement	80	MARSEILLE
MARSEILLE – 9 <sup>ème</sup> arrondissement	75	MARSEILLE
MARSEILLE – 10 <sup>ème</sup> arrondissement	55	MARSEILLE
MARSEILLE – 11 <sup>ème</sup> arrondissement	56	MARSEILLE
MARSEILLE – 12 <sup>ème</sup> arrondissement	60	MARSEILLE
MARSEILLE – 13 <sup>ème</sup> arrondissement	91	MARSEILLE
MARSEILLE – 14 <sup>ème</sup> arrondissement	62	MARSEILLE
MARSEILLE – 15 <sup>ème</sup> arrondissement	74	MARSEILLE
MARSEILLE – 16 <sup>ème</sup> arrondissement	16	MARSEILLE
<b>Population totale ville de Marseille</b>	<b>849</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1057</b>	

.../....

## V – COMMUNES REGROUPEES :

ARRONDISSEMENTS	Nombre de jurés	LIEU DU TIRAGE AU SORT
<u>AIX EN PROVENCE</u> AURONS BEAURECUEIL	1	BEAURECUEIL
SAINT-ESTEVE-JANSON LA BARBEN	1	LA BARBEN
SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE SAINT-ANTONIN-SUR-BAYON	1	SAINT-PAUL-LEZ-DURANCE
<b>Total arrondissement d'Aix-en-Provence</b>	3	
<u>ARLES</u> LES BAUX-DE-PROVENCE MAS-BLANC-DES-ALPILLES SAINT-PIERRE-DE- MEZOARGUES VERQUIERES	2	VERQUIERES
<b>Total arrondissement d'Arles</b>	2	
<b>TOTAL</b>	5	

.../...

**Article 2 :**

Le tirage au sort des jurés sera effectué par la Mairie de la commune à partir de la liste générale des électeurs de la commune ou des communes regroupées prévue à l'article 17 du Code Électoral.

**Article 3 :**

Pour les communes regroupées, le tirage au sort prévu à l'article précédent sera fait par le Maire désigné dans le tableau de l'article 1<sup>er</sup> du présent arrêté.

**Article 4 :**

Pour la ville de Marseille, ledit tirage au sort sera effectué, par arrondissement, par le Maire de secteur.

**Article 5 :**

Le nombre des noms à tirer au sort est, dans tous les cas, le triple de celui fixé pour chaque circonscription.

**Article 6 :**

La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, les Sous-Préfets des arrondissements d'Aix-en-Provence, Arles et Istres et les Maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de l'État.

Fait à Marseille, le 30 avril 2020

**Pour le Préfet  
La Secrétaire Générale**

**Signé : Juliette TRIGNAT**

Préfecture des Bouches-du-rhone

13-2020-05-29-005

Arrêté accordant une récompense pour acte de courage et  
de dévouement



**PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR  
PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE**

BUREAU DE LA REPRÉSENTATION DE L'ÉTAT  
Mission Vie Citoyenne

---

**Arrêté accordant une récompense  
pour acte de courage et de dévouement**

---

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

Officier dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
Commandeur dans l'ordre national du Mérite  
et

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône  
Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur  
Officier dans l'ordre national du Mérite

**Vu** le décret du 16 novembre 1901 modifié relatif à l'attribution de récompenses pour acte de courage et de dévouement ;

**Vu** le décret n° 70-221 du 17 mars 1970 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

**Considérant** l'acte de courage et de bravoure accompli le 14 mai 2017 en intervenant pour maîtriser un forcené porteur d'une arme blanche qui déambulait dans l'enceinte de l'hôpital d'Aix-en-Provence (13) ;

**Sur** proposition de la sous-préfète, directrice de cabinet ;

**ARRÊTENT**

**ARTICLE 1**

**Une médaille de bronze** pour acte de courage et de dévouement est décernée aux fonctionnaires de police de la direction départementale de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône (CSP d'Aix-en-Provence) dont les noms suivent :

M. ANDRE Kévin, adjoint de sécurité  
M. CRETEL Frédéric, major de police  
M. KIROUBASSAMOUTTIRAM Divahar, gardien de la paix

**ARTICLE 2**

La sous-préfète, directrice du cabinet du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet des Bouches-du-Rhône, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'État.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Le préfet de police des Bouches-du-Rhône

*signé*

Emmanuel BARBE

Le préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet des Bouches-du-Rhône

*signé*

Pierre DARTOUT

Sous-Préfecture d'Arles

13-2020-06-02-001

**ARRETE PREFECTORAL** portant Autorisation  
d'inhumation de l'urne contenant les cendres de M.  
Stéphane du ROURE, le jeudi 4 juin 2020 dans le  
cimétière privé de l'Abbaye de Frigolet



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

SOUS PRÉFECTURE D'ARLES

BUREAU DE L'ANIMATION  
TERRITORIALE ET DE  
L'ENVIRONNEMENT

---

**ARRETE DU 2 JUIN 2020**  
**portant sur l'autorisation d'inhumer dans le cimetière privé de l'Abbaye de Frigolet**  
**situé sur la commune de Tarascon**

---

Le Préfet  
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône

**Vu** l'article R 2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la demande de dérogation formulée par les pompes funèbres «ROBLOT» agence de Tarascon sise route de Saint-Pierre-de-Mézoargues en date du 13 mars 2020 ;

**Vu** l'acte de décès n° 2020 S1 07A 1/53 établi le 12 mars 2020 par la mairie du 1<sup>er</sup> secteur de Marseille ;

**Vu** le certificat de crémation délivré le 14 mars 2020 par le directeur de la régie du Crématorium Saint- Pierre de Marseille ;

**VU** l'arrêté du 14 avril 2020, de Monsieur le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, Préfet de la zone de défense et de sécurité sud, Préfet des Bouches-du-Rhône, accordant délégation de signature à Monsieur Jean-Marc Sénateur, Sous-Préfet d'Istres, désigné pour exercer l'intérim des fonctions de Sous-Préfet d'Arles ;

**CONSIDERANT** que l'inhumation de l'urne est programmée pour le jeudi 4 juin 2020 à 11 h30 ;

**CONSIDERANT** que toutes les prescriptions légales sont observées ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** : Est autorisée l'inhumation au cimetière privé de l'Abbaye de Frigolet, de l'urne contenant les cendres de Monsieur Stéphane, Roland, Marie, du ROURE né le 27 décembre 1954 à Marseille et décédé le 10 mars 2020 à Marseille 7<sup>ème</sup> arrondissement.

**Article 2** : Le Sous-Préfet d'Arles et Monsieur le Maire de Tarascon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arles, le 2 juin 2020

Pour le Sous-Préfet d'Arles,  
La Secrétaire Générale  
*Signé*

Caroline QUAIX-RAVIOL